

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 07**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29*

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. QUENET Xavier donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

**8. ADHESION A LA STRUCTURE DEPARTEMENTALE « AGENCE TECHNIQUE VAR INGENIERIE »**

PJ : Statuts de l'Agence Technique Var Ingénierie.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département du Var a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 6 novembre 2023 sur l'intention de créer une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, les communes et les EPCI.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

De bien vouloir autoriser monsieur le maire à adhérer à ladite structure.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**